



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 15 décembre 2025

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 1

Absents : 5

Date de la convocation :

10/12/2025

Président de séance :

Michel BERTHET

Secrétaire de séance :

Jean-Luc PAQUELIER

Rapporteur : Jean-Luc

PAQUELIER

N° interne de l'acte : 2025 -50

lundi 15 décembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET .

Membres présents :

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Annick GUYON (donne pouvoir à : Céline CARREIRO)

Membres Absents :

Federico BIANCHINO, Patrice DUPONT, Ludovic MORAND, Coralie SANGOY-LUTAUD, Anne-Sophie MANIGAND

Objet: SYDESL- Entretien et maintenance curative de l'éclairage public

Le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) a chiffré le projet d'entretien et de maintenance de l'éclairage public pour un montant de 6 534,01 € HT à la charge de la commune.

Tableau de financement

	Total TTC	Total HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
EP Exploitation, Entretien et Maintenance Curative	7 840,81 €	6 534,01 €	- €	6 534,01 €
<i>Maîtrise d'œuvre interne (4,5%)</i>	294,03 €	294,03 €	294,03 €	- €
Total des travaux	8 134,84 €	6 828,04 €	294,03 €	6 534,01 €

Considérant que le SYDESL a révisé sa proposition à hauteur de 6 534,01 € HT et a accepté le décalage à 2026 de l'entretien et de la maintenance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- **D'approuver** le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale pour l'année 2026 ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc PAQUELIER



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Michel BERTHET

